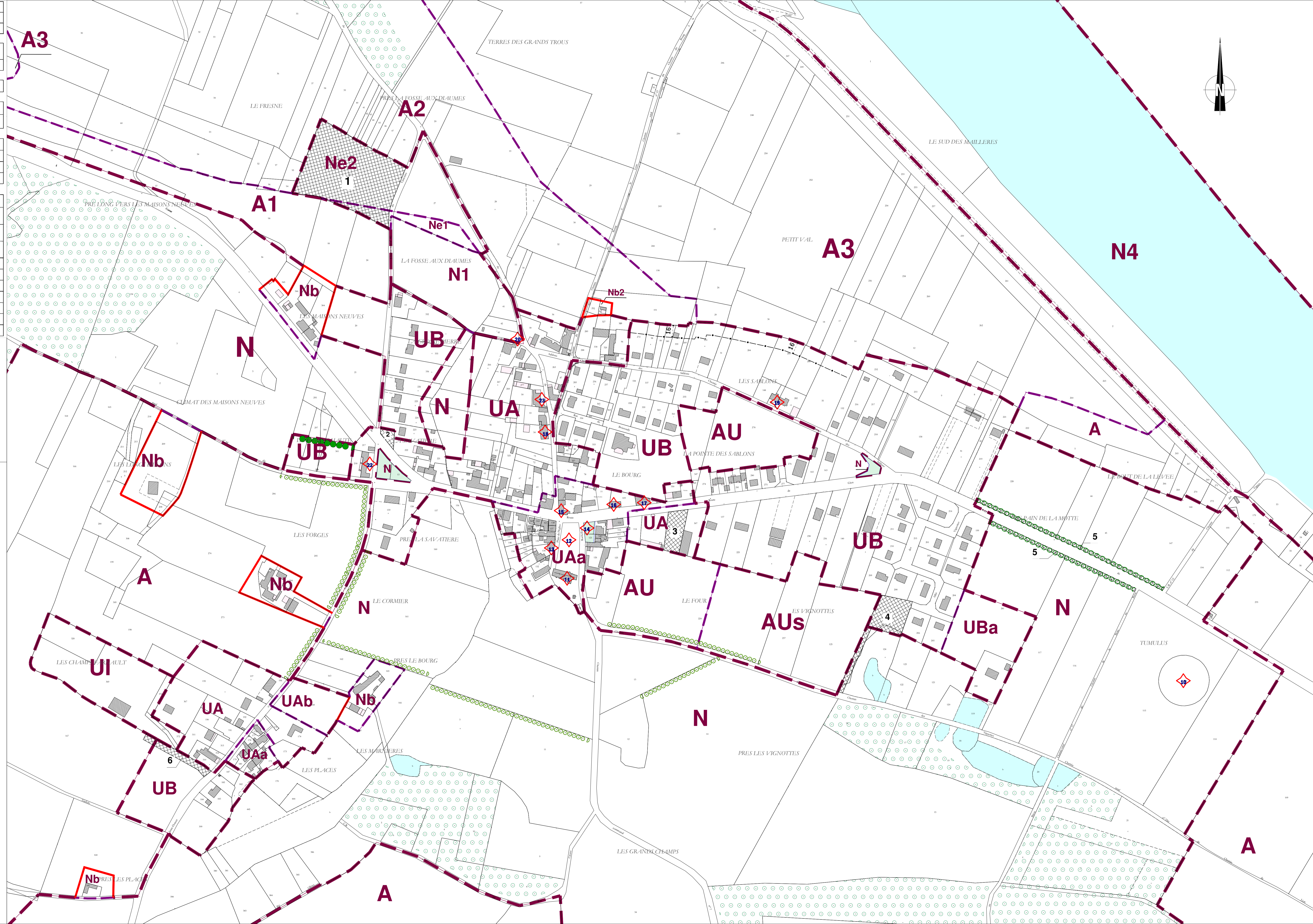


<b>UA</b>	<b>Zone urbaine centre</b>
UAa	Secteur le plus dense et aux implantations les plus régulières
UAb	Hameau des Places
<b>UB</b>	<b>Zone urbaine extensions les plus récentes et hameau de la Belle Etoile</b>
UBa	Secteur où le raccordement n'est pas obligatoire
<b>UI</b>	<b>Zone urbaine réservée aux activités économiques</b>
<b>AU</b>	<b>Zone à urbaniser</b>
AUs	Secteur destiné à l'urbanisation après révision ou modification du PLU
<b>A</b>	<b>Zone agricole</b>
A1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
A2	Situé en zone inondable aléa moyen du PPRI
A3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI

<b>N</b>	<b>Zone naturelle et forestière</b>
Ne1	Secteur réservé aux équipements de traitement des eaux usées en aléa faible
Ne2	Secteur réservé aux équipements de traitement des eaux usées en aléa moyen
NL	Secteur pouvant recevoir des habitations légères de loisirs regroupées dans un parc résidentiel de loisirs
Nb1	Sous secteur de Nb situé en zone inondable aléa faible du PPRI
Nb2	Sous secteur de Nb situé en zone inondable aléa moyen du PPRI
Nb3	Sous secteur de Nb situé en zone inondable aléa fort du PPRI
N1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
N2	Situé en zone inondable aléa moyen du PPRI
N3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
N4	Situé en zone inondable aléa très fort du PPRI

**LEGENDE**

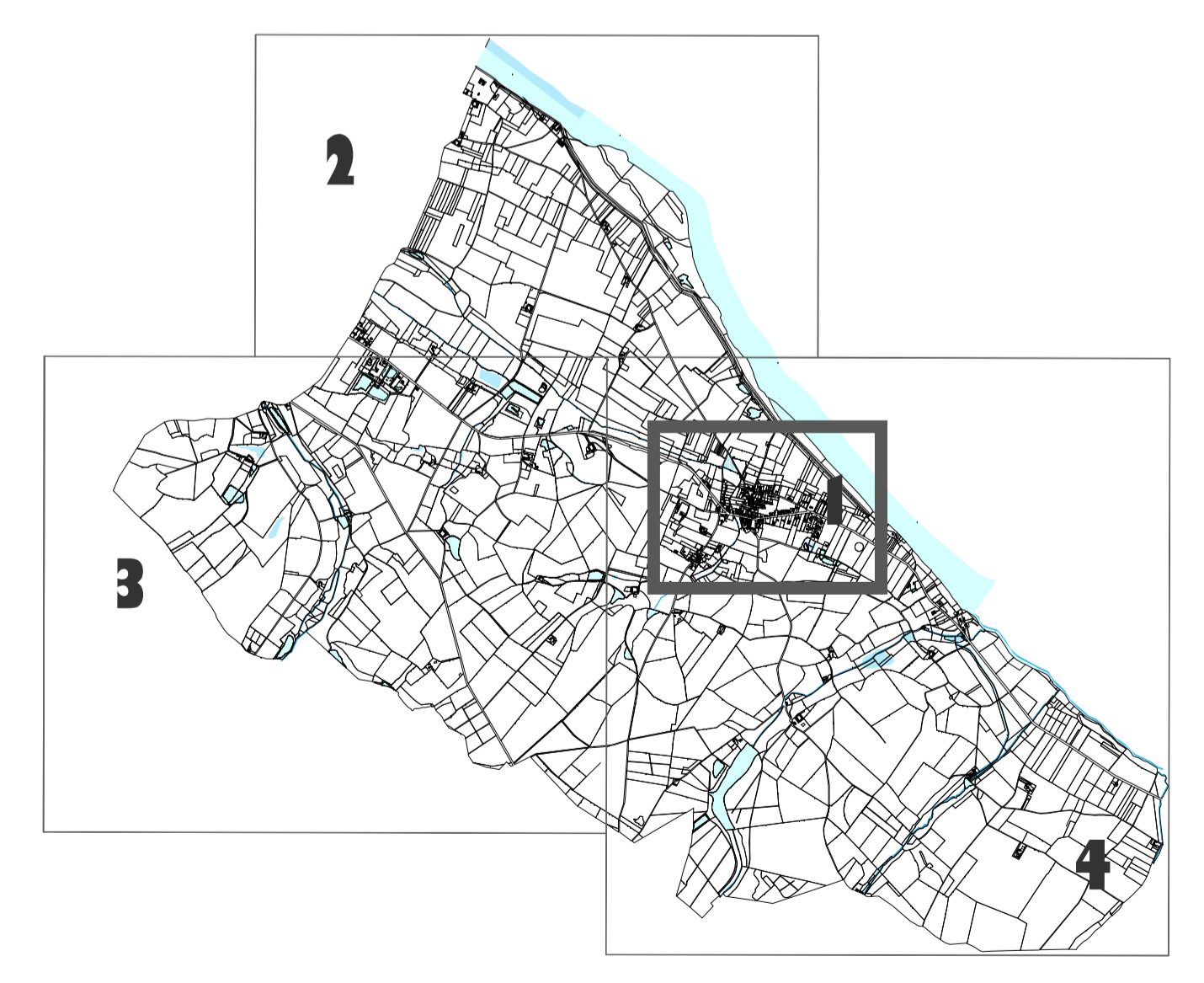
	Limite de zone		Ecran paysager à créer
	Limite de secteur		Plantations à réaliser
	Limite de Zone		Elément de paysage : bois
	Zone non constructible		Elément paysage: haies
	Marge de recul		Elément paysage: bâti/petit patrimoine
	Emplacement Réservé		



Département du Loiret

# LION-EN-SULLIAS

## PLAN LOCAL D'URBANISME



**4.1 - PLAN DE ZONAGE** Echelle : 1/2000

2006-039/6146  
 GEOMETRE EXPERT URBANISTE  
 Cabinet RAGEY  
 09 ch. de la Fontaine 45000 OIEN  
 Tél : 02 38 27 07 07 Fax : 02 38 27 07 08

PLU approuvé le 25 septembre 2009  
 Modifié le 19 septembre 1997  
 POS approuvé le 18 mai 1990